

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 22 janvier 2025 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

Les discussions sur le point 14.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250122-146

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CERTIFICAT DE REGISTRE - RÈGLEMENT L-13014

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-13014 préparé par le Service du greffe le 7 janvier 2025.

(SD-2024-6398)

CE-20250122-147

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 8 janvier 2025 à 9 h 01.

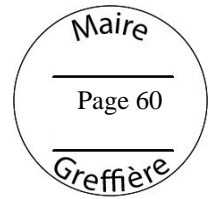
(SD-2025-113)

CE-20250122-148

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 8 janvier 2025 à 9 h 11.



(SD-2025-113)

CE-20250122-149

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2409

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un technicien sénior en informatique bureautique pour le contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «Désuétude du service d'impression», au montant de 112 022,93 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 6.

(CT:1832366)
(SD-2025-59)

CE-20250122-150

MANDAT - FORMATIONS - BOOSTALAB

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de mandater Boostalab pour offrir aux gestionnaires de la Ville de Laval 4 formations autonomes sous forme de «kits prêt-à-former» axées sur la reconnaissance non monétaire et le maintien de l'engagement de son équipe, dans le cadre du programme gestionnaire d'impact, au montant total de 27 364,05 \$.

(CT:1832562)
(SD-2025-88)

CE-20250122-151

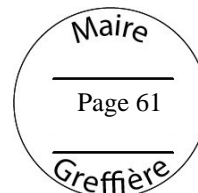
ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2498

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2498, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de bottes de combat en cuir pour pompier, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Aréo-Feu ltée
174 618,28 \$.

(CT:1819081)
(SD-2024-5182)



CE-20250122-152

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2688

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2688, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise aux normes des installations de douches d'urgence dans les garages, pour une période de 120 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Tuyauterie Expert inc.
415 579,44 \$.

(CT:1828957)
(SD-2024-6433)

CE-20250122-153

DÉBUT, SOUTIEN TECHNIQUE ET SURVEILLANCE -
CONTRAT DOS-2688

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Tuyauterie Expert inc. pour les travaux de mise aux normes des installations de douches d'urgence dans les garages, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Blondin Fortin & Associés (BFA) à effectuer le soutien technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, la phase B pour le soutien technique au montant de 8 810,28 \$ et la phase C pour la surveillance au montant de 11 719,35 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-687;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2688 par le conseil municipal.

(CT:1828957)
(SD-2024-6433)

CE-20250122-154

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12986-F - CONTRAT DOS-2688

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12986-F, un montant de 442 100 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à



l'adjudication du contrat DOS-2688 par le conseil municipal.

(CT:1828957)
(SD-2024-6433)

Les discussions sur les points 36.3 et 36.4 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250122-155

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2717

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2717, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réparation des 2 anneaux de roulement et des bandes de butée sur la bande de roulement du tambour du sécheur à la station de récupération des ressources de l'eau La Pinière, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Ateliers Mobiles J.P.D. (1987) inc.
291 576,60 \$.

(CT:1830325)
(SD-2024-6686)

Les discussions sur le point 36.6 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250122-156

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2870

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2870, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels de développement d'un modèle de gouvernance et de gestion de l'infrastructure culturelle, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Gagné Leclerc inc.
57 740,45 \$.

(CT:1830377)
(SD-2024-6704)



CE-20250122-157

OCTROI - CONTRAT DOS-2875

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer le contrat DOS-2875, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'un rédacteur ou d'une rédactrice UX pour rédiger les nouveaux contenus du site Web laval.ca, pour une période de 6 mois, le tout selon les termes et conditions de son offre de services et des documents de demande de prix:

Perrine Gogneaux
55 188 \$.

(CT:1830895)
(SD-2024-6761)

CE-20250122-158

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12666 - CONTRAT DOS-2875

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12666, un montant de 50 394 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1830895)
(SD-2024-6761)

CE-20250122-159

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-2728

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-2728, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces pour des presses rotatifs Fournier et autres équipements connexes, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix:

Les Industries Fournier inc.
1 264 073,21 \$.

(CT:1831318)
(SD-2024-6797)

CE-20250122-160

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-
2807

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour le service de location des détecteurs multigaz avec solution de gestion globale et l'acquisition de cylindres à gaz pour la calibration des appareils de détection de gaz;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-23)

CE-20250122-161

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2861

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavage et d'éclairage sur les rues Guindon, Réal, Alban et Ambroise, groupe 4;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-44)

CE-20250122-162

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2865

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour des travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavage et d'éclairage sur les rues Malard, Élyse, Francine et Iberville, groupe 5;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du



Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-47)

Les discussions sur le point 36.13 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250122-163

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2723

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour un contrat à exécution sur demande pour des ententes-cadres concernant des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation de projets d'études hydrauliques et hydrologiques;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2025-111)

Les discussions sur le point 36.15 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

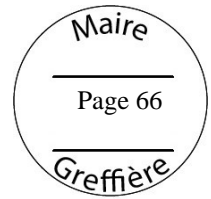
CE-20250122-164

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LISTE DES CONTRATS - DÉCEMBRE 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de décembre 2024, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement le 15 janvier 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-187)



CE-20250122-165

LISTE - PROGRAMMES DE REVITALISATION DES
BATIMENTS PATRIMONIAUX, DE RÉNOVATION QUÉBEC
MAISONS LÉZARDÉES ET D'ADAPTATION DE DOMICILE -
DÉCEMBRE 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires ayant reçu une aide financière pour le mois de décembre 2024 dans le cadre du programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux prévu au Règlement numéro L-12659 et des programmes de rénovation Québec maisons lézardées et d'adaptation de domicile.

(SD-2025-45)

CE-20250122-166

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 2 384 642 - PL-2024-163

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 75 700 \$.

(SD-2025-60)

CE-20250122-167

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÉOLUTION
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 184 093

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un second projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (5511)» sur le lot 3 184 093 du cadastre du Québec, situé au nord du 2855, rue Étienne-Lenoir, et, plus spécifiquement:

d'autoriser l'usage principal «Vente au détail de véhicules

automobiles neufs et usagés (5511)» du groupe d'usages «Commerce et service reliés à l'automobile (C5)»;

d'autoriser une aire d'entreposage extérieur dans la cour latérale droite malgré l'absence d'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètre le long de la limite de l'aire d'entreposage qui est parallèle à la ligne avant de terrain;

de considérer la totalité de la partie végétalisée d'un ouvrage de gestion des eaux de ruissellement dans le calcul du pourcentage minimal de surface végétale exigé pour le terrain, malgré qu'il soit clôturé sur plus de 75 % de son périmètre;

d'autoriser que la partie du talus dont la hauteur minimale doit être de 2 mètres soit à une distance supérieure à 3 mètres de la ligne latérale droite en raison de la présence d'une servitude en faveur de la Ville qui empêche l'aménagement du talus à proximité de cette ligne;

d'autoriser que la partie du talus dont la hauteur minimale doit être de 2 mètres soit à une distance supérieure à 3 mètres de la ligne latérale gauche à cause de la présence d'une partie du bassin de bio-rétention aménagée le long de cette ligne en raison des volumes requis de ce bassin et de l'impossibilité d'aménager une partie de celui-ci le long de la ligne latérale droite;

d'autoriser qu'un versant du talus de la bande tampon ne respecte pas la pente maximale prescrite;

de ne pas appliquer la proportion maximale de terrain en surface carrossable, alors que la proportion maximale prescrite est fixée à 30 %;

de ne pas assujettir le projet à la procédure relative au PIIA de la section 5 du chapitre 1 du titre 8 du Règlement numéro CDU-1 (Vitrine autoroutière);

conditionnellement à ce que:

une proportion minimale de 25 % du terrain soit en surface végétale;

une plantation d'arbres soit réalisée dans les aires d'étalage et d'entreposage extérieurs de manière à ce que le couvert d'arbres, une fois à maturité, forme une canopée couvrant un minimum de 40 % de la surface de l'ensemble des cases aménagées pour l'étalage et l'entreposage de véhicules et que, pour l'application de cette condition, la canopée projetée soit validée sur plan en fonction des diamètres indiqués à l'annexe I du Règlement CDU-1 et, au besoin, de la règle prescrite à l'article 395 de ce même règlement;

une clôture opaque d'une hauteur minimale de 1,8 mètre soit installée le long de la ligne arrière du terrain;

l'usage «Service de débosselage et de peinture d'automobiles (6413)» à titre d'usage principal, additionnel ou accessoire ne soit pas exercé sur le terrain;

l'aménagement du terrain, incluant la bande tampon, soit réalisé



conformément aux documents numéro 1 et 2 cités ci-après, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI;

l'architecture soit réalisée conformément au document numéro 3 cité ci-après, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI, notamment, les matériaux peuvent être de marques différentes à ceux montrés en étant équivalents et peuvent être de couleurs similaires à celles montrées;

l'éclairage du site soit réalisé conformément au document numéro 4 cité ci-après, en considérant que toute modification mineure subséquente à l'approbation de la présente résolution n'aura pas à faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de PPCMOI;

les documents suivants font partie intégrante de la présente résolution:

document numéro 1 réalisé par «Agence Relief Design» portant le titre «Rivian - Présentation au CCU - Architecture de paysage / 17 juin 2024 - Montoni», 11 pages;

document numéro 2 réalisé par «Équipe Laurence - ingénierie civile» portant le titre «Montoni - Rivian Laval», numéro de dossier 25-29901, plan no. PT-01, daté du 22 mai 2024 et dessiné par F. Lacroix, ing., 1 page;

document numéro 3 constitué du cahier de présentation incluant l'architecture réalisé par DKA, portant le titre «CCLII - Rivain», numéro de dossier 22091, phase «Présentation CCU/PPCMOI - révision 03», daté du 22 mai 2024, 40 pages;

document numéro 4 intitulé «Étude d'éclairage 02 Rev 1 - Rivian Stationnement», daté du 1er mai 2024, réalisé par Franklin Empire inc., 3 pages.

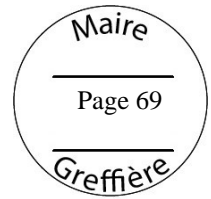
(SD-2025-73)

CE-20250122-168

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION - PPCMOI - LOT 3 184 093

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport de consultation portant sur le projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'usage «Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés (5511)» sur le lot 3 184 093 du cadastre du Québec, situé au nord du 2855, rue Étienne-Lenoir.



(SD-2025-73)

CE-20250122-169

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 1 083 241 - PL-2024-239

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 124 900 \$.

(SD-2025-85)

CE-20250122-170

APPROBATION - ACCORD DE PARRAINAGE - CANADIAN NETWORK OF ASSET MANAGERS ASSOCIATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'accord de parrainage à intervenir entre Ville de Laval et Canadian Network of Asset Managers Association (CNAM) concernant la participation de la Ville en tant que commanditaire hôte au Congrès 2025 du CNAM qui aura lieu du 12 au 15 mai 2025 au Centre des Congrès Sheraton à Laval, au montant de 17 000 \$;

d'autoriser la directrice du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1828868)

(SD-2024-6497)

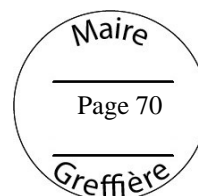
CE-20250122-171

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT ECLA-DSP-2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat clé en main ECLA-DSP-2023, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de remplacement d'éclairage extérieur aux 2 terrains de baseball du Centre de la nature ainsi qu'aux piscines des parcs des Chênes, des Saules, Émile et Raymond-Millar, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Énergère inc.



348 246,35 \$.

(CT:1830731)
(SD-2024-6736)

CE-20250122-172

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12813-F - CONTRAT ECLA-DSP-2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12813-F, un montant de 349 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'octroi du contrat ECLA-DSP-2023 par le conseil municipal.

(CT:1830731)
(SD-2024-6736)

CE-20250122-173

CESSION DE BAIL EN FAVEUR DE REDWOOD
INFRASTRUCTURE LP

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de consentir à la cession de bail dans le cadre de la vente d'actifs de Rogers Communications inc. à Redwood Infrastructure LP, visant la location d'espaces au 5500, boulevard Dagenais Ouest, aux fins d'installation et d'exploitation d'équipements de télécommunication;

d'autoriser le directeur du Service des immeubles, parcs et espaces publics à préparer et à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

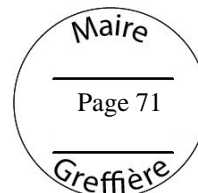
(SD-2024-6827)

CE-20250122-174

APPROBATION - ENTENTE - HYDRO-QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec concernant le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques mi-lourds et lourds, dans le cadre de la permission d'occupation du domaine public sur une partie des lots 1 391 987 et 1 391 975 du cadastre du Québec, aux fins d'installation et d'exploitation de bornes de recharge pour véhicules lourds et leurs équipements connexes et des infrastructures civiles et électriques accessoires;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-55)

CE-20250122-175

APPROBATION - CONTRAT D'EXÉCUTION ET DE CESSION D'OEUVRE D'ART ET LICENCES D'UTILISATION - JULIE ROCH-CUERRIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat d'exécution et de cession d'oeuvre d'art et licences d'utilisation à intervenir entre Ville de Laval et Julie Roch-Cuerrier concernant la proposition d'oeuvre d'art public à intégrer à la terrasse extérieure du Musée de la santé Armand-Frappier et du Cosmodôme, au montant de 122 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat.

(CT:1823480)
(SD-2024-5739)

CE-20250122-176

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12899-F - CONTRAT D'EXÉCUTION ET DE CESSION D'OEUVRE D'ART ET LICENCES D'UTILISATION - JULIE ROCH-CUERRIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12899-F, un montant de 111 500 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans.

(CT:1823480)
(SD-2024-5739)

CE-20250122-177

APPROBATION - PERMISSION D'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS - 9446-3049 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la permission d'occupation d'emplacements pour l'exploitation de machines distributrices alimentaires à intervenir entre Ville de Laval et 9446-3049 Québec inc. (Un Bon Café)



concernant l'occupation d'emplacements dans des établissements municipaux pour l'année 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville la permission d'occupation.

(SD-2024-5960)

CE-20250122-178

AIDE FINANCIÈRE - CLUB D'AVIRON DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une aide financière non récurrente au montant de 19 000 \$ au Club d'aviron de Laval pour la réalisation de travaux urgents de toiture.

(CT:1828614)
(SD-2024-6479)

CE-20250122-179

LOCATION - TERRAINS SPORTIFS - COMPLEXE SPORTIF BOIS-DE-BOULOGNE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la location des terrains sportifs au Complexe sportif Bois-de-Boulogne durant l'été 2025, au montant maximal de 93 904,68 \$.

(CT:1829653)
(SD-2024-6615)

CE-20250122-180

SUBVENTION - PATINAGE QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une subvention au montant de 25 000 \$ à Patinage Québec pour les championnats nationaux de patinage qui se tiendront à Laval du 14 au 19 janvier 2025 à la Place Bell.

(CT:1830878)
(SD-2024-6758)

CE-20250122-181

RATIFICATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier le dépôt de la demande d'aide financière datée du 4 décembre 2024 au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) au montant de 76 174 \$, pour les années 2024 et 2025, dans le cadre de la mesure de soutien pour les sorties scolaires en milieu culturel pour la Salle Alfred-Pellan.

(SD-2025-46)

CE-20250122-182

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES - SUBVENTIONS DE MOINS DE 5 000 \$ - DÉCEMBRE 2024

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte de la liste des bénéficiaires pour lesquels une aide financière de moins de 5 000 \$ a été versée par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social en décembre 2024, comme préparée par ce service le 9 janvier 2025.

(SD-2025-96)

À 9 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière